



**DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA
CONDITION D'EXONÉRATION
CESSE D'ÊTRE SATISFAITE**

Vous devez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur, ensuite le compléter et le transmettre par courriel à l'adresse suivante : j.daoust@ville.mirabel.qc.ca, ou par la poste au 14111, rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, à l'attention du Service de la trésorerie.

Date où la condition cesse d'être satisfaite : <i>(fournir un document constatant cette date)</i>	
Identification du cédant	
Personne physique	
Nom :	
Prénom :	
Adresse de résidence principale :	No municipal, Nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
L'adresse où peut être envoyé le compte : <i>(si l'adresse est différente)</i>	
Personnes morale	
Nom :	
Numéro d'entreprise du Québec ou Identification :	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires :	No municipal, Nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir en son nom :	
Noms et prénoms des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble :	

Identification du cessionnaire	
Personne morale	
Nom :	
Numéro d'entreprise du Québec ou Identification :	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires :	No municipal, Nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir en son nom :	
Noms et prénoms des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble :	
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au Registre foncier :	



**DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA
CONDITION D'EXONÉRATION
CESSE D'ÊTRE SATISFAITE**

Vous devez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur, ensuite le compléter et le transmettre par courriel à l'adresse suivante : j.daoust@ville.mirabel.qc.ca, ou par la poste au 14111, rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, à l'attention du Service de la trésorerie.

Identification de la propriété		
Adresse :	No municipal, Nom de la rue :	
	Ville :	
	Province, code postal :	
Cadastre :		
Date du transfert :		

Autres informations - Article 9 - Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble, lorsque celui-ci n'est pas immatriculé :	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire :	
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4 :	
Le montant du droit de mutation :	
Toute autre mention prescrite par règlement :	

L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la Ville de Mirabel au *ministère du Revenu* afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué la cessation du respect de la condition d'exonération.

Signature : _____

Date : _____